

## CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-cinq janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean BROUDIC en remplacement du maire empêché.

Présents : Jean BROUDIC, Jean-François SALIOU, Raymonde GUILLAUME, Alexandra SAUBUSSE, Laurence SADOU, René CLÉMENT, Caroline BUZULIER, Fabrice BOURLIER, Lénéaïg GEFFROY.

Excusés : Jacques GOISNARD (empêché), François LE GALL (procuration à Jean-François SALIOU), Séverine PÉRON (procuration à Fabrice BOURLIER), Arnaud LAUDREN (procuration à Raymonde GUILLAUME), Christian TOURNIER (procuration à Jean BROUDIC), Jean-Noël LE HÉNAFF

Secrétaire de séance : Laurence SADOU

### RENTRÉE SCOLAIRE 2018/2019

Une consultation des familles sur le retour ou non à la semaine des 4 jours a été faite fin 2017 sur l'ensemble du RPI.

	Lanmérin		Quemperven		Langoat		RPI	
	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux	Nombre	Taux
Familles consultées	39		42		59		<b>140</b>	
Familles ayant répondu	34	<b>87%</b>	37	<b>88%</b>	47	<b>80%</b>	118	<b>84%</b>
Pour le retour à 4 jours	18	<b>53%</b>	25	<b>68%</b>	25	<b>53%</b>	68	<b>58%</b>
Pour le maintien à 4 jours ½	13	<b>38%</b>	10	<b>27%</b>	20	<b>43%</b>	43	<b>36%</b>
Sans opinion	3	<b>9%</b>	2	<b>5%</b>	1	<b>2%</b>	6	<b>5%</b>
Pour un ALSH le mercredi matin	17	<b>50%</b>	10	<b>27%</b>	20	<b>43%</b>	47	<b>40%</b>

M. BROUDIC précise que le conseil d'école réuni le 9 janvier a voté par 15 pour et 2 abstentions le retour à la semaine de 4 jours.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE DE revenir à la semaine des 4 jours.

### **COMMISSION COMMUNALE SOCIALE**

Monsieur BROUDIC rappelle que lors du conseil municipal du 29 novembre 2017, il a été décidé de dissoudre le CCAS au 31 décembre 2017. La dissolution du budget CCAS ne remet absolument pas en cause la vocation sociale mais la compétence revient maintenant au conseil municipal, qui peut créer une commission ad hoc (avec les anciens membres du CCAS par exemple).

Pour rappel membres CCAS 2017 : Le Maire (Président de droit), Raymonde GUILLAUME, Arnaud LAUDREN, Laurence SADOU, Séverine CAUDAN, Isabelle SIMON, Anne LELUARD, Solange LE BONNIEC, Jean-Yves COUZIGOU.

Membres 2018 : Le Maire (Président de droit), Raymonde GUILLAUME, Arnaud LAUDREN, Laurence SADOU, Séverine CAUDAN, Anne LELUARD, Solange LE BONNIEC, Jean-Yves COUZIGOU.

### **LIGNE DE TRESORERIE**

Monsieur BROUDIC fait part de la nécessité d'ouvrir d'une ligne de trésorerie. M. MARE, du Crédit Agricole a été reçu le 18 janvier, il propose un renouvellement de la ligne de trésorerie à hauteur de 50 000 € au taux de 2.672 %.

Après délibération, le Conseil Municipal AUTORISE M. BROUDIC à signer la ligne de trésorerie

### **QUESTIONS DIVERSES**

**Revoiture contrat de territoire 2016-2020** : M. BROUDIC rappelle que dans le cadre du contrat départemental de territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et les territoires aujourd'hui fusionnés de Lannion-Trégor Communauté, du Haut Trégor et de la Presqu'île de Lézardrieux, une enveloppe financière globale d'un montant de 9 033 482 € a été attribuée, dont une partie est déjà consommée, pour réaliser des opérations d'investissement. Une possibilité de revoiture de son contenu est prévue à mi-parcours afin de prendre en compte des évolutions territoriales et des modifications/annulations/substitutions d'opérations inscrites au contrat. M. BROUDIC invite l'Assemblée à

- **APPROUVER** suite à la revoiture les opérations communales inscrites au contrat départemental de territoire 2016-2020, **(5 000 € pour la construction du garage communal)**
- **VALIDER** l'ensemble du projet de contrat départemental de territoire révisé de Lannion-Trégor Communauté.

- **AUTORISER** sur ces bases M. BROUDIC, à signer avec le Conseil départemental l'avenant au contrat départemental de territoire 2016-2020.

**Réparation de la tondeuse** : Monsieur SALIOU fait part du devis concernant la réparation du tracteur tondeuse. Le devis de Outils Loca Services s'élève à 593.77 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE DE réparer le tracteur tondeuse.

**Vitraux de l'église** : Groupama a versé un acompte de 1 028 € sur les 1825 € attendus. Les travaux devraient commencer courant mars.

**Accident Belle Fontaine** : Monsieur Jean BROUDIC rappelle que dans la nuit du 8 décembre 2017, un véhicule a fait « un tout droit » au niveau du plateau de Belle Fontaine. L'auteur de l'accident s'est fait connaître en mairie le 8 janvier 2018, il prend intégralement les frais de remise en état à sa charge (remplacement de deux panneaux et d'un arbre cassé).

**Station de Kérello** : Monsieur SALIOU signale qu'il existe un dysfonctionnement à la station. La compétence assainissement ayant été déléguée à LTC en janvier 2016, il précise que c'est LTC qui s'occupe de la garantie décennale concernant les travaux.

**Résidence de Kérello** : Monsieur BROUDIC précise que les travaux de la résidence vont être retardés en raison d'un problème de rejet hors normes à la station (point détaillé précédemment).

**Travaux réseau électrique** : Monsieur SALIOU signale que l'Entreprise CÉGÉLEC procède actuellement et jusqu'au 02 mars au renforcement du réseau électrique aérien à Coz Veret, Mouden, Gouric et Kerfraval.

**Sécurité Coat Ar Vudez** : Monsieur BROUDIC précise qu'une réunion a eu lieu le 12 décembre avec le Département et LTC afin de faire le point sur les travaux de sécurisation à Coat Ar Vudez. La solution préconisée par les intervenants est un marquage afin de matérialiser des

emplacements de parking et ainsi réduire la vitesse.



**Téléthon** : les sommes récoltées lors du Téléthon du 12 décembre sont les suivantes :

Lanmérin : 1 570.50 €

Rospez : 453.81 €

Soit un total de 2 024.31 €

**Indemnités du Maire** : M. BROUDIC demande au Conseil Municipal de se prononcer sur le maintien ou non des indemnités du Maire. Actuellement M. GOISNARD perçoit la somme de 478.02 € brut/ mois soit 413.49 € net.

Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE DE SUSPENDRE l'indemnité du Maire.

**Analyse financière** : M. BROUDIC rappelle de Mme SEVENET, Trésorière de Tréguier, est venue mardi dernier nous présenter l'analyse financière de la commune. M. BROUDIC précise qu'une délibération est nécessaire afin d'amortir les frais d'urbanisme (révision du PLU) pour un montant de 5 724.06 € sur 10 ans. L'amortissement du 202 se fait au 6811 en dépenses de fonctionnement et du 2802 en recette d'investissement. Après délibération, le Conseil Municipal DÉCIDE d'amortir les frais d'urbanisme sur 10 ans.

Séance levée à 22 h 15

L'adjoint délégué

Les Conseillers Municipaux